



APPLICATION DU PROTOCOLE

TROIS CAS

DE PASSE D'ARMES

CAS 1 — PASSE RECEVABLE

Entrée en lice et engagement martial

Directeur du combat : « *Messieurs, Mesdames avancez en lice.* »
(entrée calme, placement, vérification)

Directeur du combat : « *Messieurs, Mesdames, saluez-vous.* » (salutation réglementaire)

Directeur du combat : « *Messieurs, Mesdames, en garde.* » « *Engagez.* »

Action martiale

- Passe unique, claire et maîtrisée
- Touche en zone autorisée
- Absence de simultanéité
- Retrait immédiat et visible

Interruption et constat

Directeur du combat : « *Halte.* » (concertation brève des témoins)

Témoins : « *Passe recevable confirmée.* »

Reconnaissance de la satisfaction et clôture

Directeur du combat : « *Monsieur A est auteur de la passe décisive. La satisfaction est reconnue. La rencontre est close.* »

Salutation finale et sortie de lice

Directeur du combat : « *Messieurs, Mesdames, saluez-vous.* » « *Messieurs, Mesdames, quittez la lice.* »

CAS 2 — PASSE NON RECEVABLE

Entrée en lice et engagement martial (*strictement identique au cas 1*)

Directeur du combat :

« Messieurs, Mesdames avancez en lice. »
« Messieurs, Mesdames, saluez-vous. »
« Messieurs, Mesdames, en garde. »
« Engagez. »

Action martiale

- Action confuse, déséquilibrée ou sans retrait clair
 - Intention martiale insuffisamment lisible
-

Interruption et constat

Directeur du combat : « Halte. » (*concertation des témoins*)

Témoins : « Action non recevable. Nouvelle passe. »

Reprise de la rencontre

Directeur du combat : « Messieurs, Mesdames, reprenez. »

(*la rencontre se poursuit, sans reconnaissance de satisfaction*)

Rencontre déclarée non concluante

(*Cas typiques : trois simultanéités, non-combativité persistante, jeu non lisible, absence de décision martiale,...*)

Interruption finale

Directeur du combat : « Halte. » (*concertation des témoins, si nécessaire*)

Annonce de non-reconnaissance

Directeur du combat : « Aucune passe recevable n'a pu être reconnue. La rencontre est déclarée non concluante. L'engagement martial prend fin. » « Messieurs, Mesdames, saluez-vous. »
« Messieurs, Mesdames, quittez la lice. »

CAS 3 — SIMULTANÉITÉ

Entrée en lice et engagement martial (*strictement identique aux cas précédents*)

Directeur du combat :

« *Messieurs, Mesdames avancez en lice.* »
« *Messieurs, Mesdames, saluez-vous.* »
« *Messieurs, Mesdames, en garde.* »
« *Engagez.* »

Action martiale

- Engagement des deux duellistes dans le même temps
 - Touches simultanées ou indiscernables
 - Absence de décision martiale claire
-

Interruption et constat

Directeur du combat : « *Halte.* » (*concertation des témoins*)

Témoins : « *Simultanéité. Nouvelle passe.* »

Reprise de la rencontre

Directeur du combat : « *Messieurs, Mesdames, reprenez.* »
(*la rencontre se poursuit ; après trois simultanéités, elle pourra être déclarée non concluante conformément au règlement*)

Rencontre déclarée non concluante (*Cas typiques : trois simultanéités*)

Interruption finale

Directeur du combat : « *Halte.* » (*concertation des témoins, si nécessaire*)

Annonce de non-reconnaissance

Directeur du combat : « Aucune passe recevable n'a pu être reconnue.
La rencontre est déclarée non concluante. L'engagement martial prend fin. »

(clé de lecture)

Passe reconnue → *on nomme / on reconnaît / on clôt*

Passe non reconnue → *on constate / on déclare / on préserve*